Service médias Travail.Suisse – Edition du 20 mai 2019

**Le centenaire de l’OIT offre des chances à saisir**

**La conférence internationale du travail (CIT) qui se tiendra en juin à Genève sera marquée par la fête du centenaire de l’Organisation internationale du travail (OIT) et la présidence de la Suisse à la CIT. Pour Travail.Suisse, organisation faîtière indépendante des travailleurs et travailleuses, la volonté de renforcer le respect des Conventions ratifiées et de poursuivre le dialogue social sera nécessaire, car la protection des travailleurs et travailleuses contient aussi des lacunes importantes en Suisse.**

*Hélène Agbémégnah, Responsable politique de migration et questions juridiques Travail.Suisse*

L’OIT, unique institution tripartite du système des Nations Unies, fête son centenaire cette année et débutera en juin sa Conférence dont la présidence sera assurée par la Suisse. Afin de montrer l’importance de l’OIT pour les travailleurs et travailleuses, Travail.Suisse et ses fédérations ont décidé de thématiser à différentes occasions le centenaire durant l’année 2019. En septembre, Travail.Suisse abordera cette thématique durant son Congrès avec la présence d’acteurs clés au sein de l’OIT. En attendant, la CIT de juin devrait aussi servir d’occasion pour prendre des mesures pour renforcer la protection des travailleurs et travailleuses et pour que l’engagement de la Suisse se poursuive au sein du dialogue social.

**Conférence du centenaire en juin**

La Suisse qui a ratifié 60 Conventions de l’OIT dont les huit normes considérées comme fondamentales est perçue comme un modèle du partenariat social dans le monde. Pour le rester, il sera donc nécessaire de montrer – aussi lors de la CIT de juin – qu’elle a la volonté de combler les lacunes actuelles concernant la protection des travailleurs et travailleuses. Or, actuellement la Suisse figure sur la longue liste des pays ayant commis les violations les plus graves à l’égard des Conventions ratifiées. Cette longue liste sera ensuite réduite à une liste plus courte qui fera l’objet de discussions au sein de la Commission d’application des normes chargée de l’examen des cas de violations les plus graves lors de la CIT. Le fait pour la Suisse de figurer sur cette longue liste constitue déjà un signal d’alerte à ne pas ignorer. En effet, depuis une plainte déposée en 2003 contre les licenciements antisyndicaux abusifs, la Suisse n’a toujours pas mis en œuvre les recommandations du Comité de la liberté syndicale de l’OIT pour que le droit suisse en matière de licenciement soit conforme aux conventions de l’OIT. La CIT sera donc une chance à saisir pour la Suisse, afin de montrer sa volonté à rester un garde-fou et un modèle contre tout type de démantèlement des droits relatifs au travail et à la protection de la santé des travailleurs et travailleuses dans les autres Etats membres.

**Défis du marché du travail**

L’avenir du marché du travail dépendra des efforts et de la volonté des partenaires sociaux et des Etats concernés. En Suisse, la signature de la Déclaration tripartite sur l’avenir du travail en octobre 2018 ne pourra être mise en œuvre que par un renforcement du dialogue et du partenariat social. Les enjeux de l’économie à l’ère de la numérisation et de la mondialisation des marchés sont fortement imprégnés par la nécessité de prendre en considération plusieurs facteurs et intérêts en présence. Le respect des droits humains et fondamentaux au travail constituent un socle de valeurs encore valable à l’heure actuelle et pour les années à venir. Avec les objectifs de développement durable inscrit dans l’Agenda 2030, les dimensions sociales, économiques et environnementales doivent s’équilibrer pour permettre une économie prospère. Les garanties juridiques et politiques qui permettront de mettre en œuvre le travail décent sont aussi primordiales. En Suisse, l’instauration d’un congé paternité, l’accès à la formation tout au long de la vie, la protection de la santé, une bonne prévoyance vieillesse, ainsi qu’une lutte efficace contre toutes les formes de discriminations qu’elles soient à l’égard des femmes, des migrants ou d’autres groupes de personnes sont des exemples d’objectifs à atteindre. Il est donc important que la Suisse reste consciente de la nécessité d’un cadre normatif protecteur et régulateur contre tout type de démantèlement des droits sociaux et politiques. La politique jouera aussi un rôle et devra être à l’écoute des besoins des travailleurs et travailleuses.

Travail.Suisse, Hopfenweg 21, 3001 Berne, tél. 031 370 21 11, info@travailsuisse.ch,

www.travailsuisse.ch